

GUIDE D'ENTRETIEN :

QUESTIONS POUR MONSIEUR CARLO DI ANTONIO

Pour rappel : l'objectif de ces questions est de comprendre l'implication de Monsieur Di Antonio dans la cause dans le combat de Gaia mais également les relations entretenues avec cette association et pour finir les processus de lobbying. Cet entretien sera utilisé dans le cadre de mon mémoire universitaire, je réalise actuellement un master en communication. Je tiens également à préciser que si vous le souhaitez les données divulguées peuvent être rendues confidentielles et uniquement destinées à la lecture de mon promoteur et corps universitaire.

Questions :

- Vous avez commencé la politique pendant vos études à Louvain-la-Neuve, pourquoi avez-vous choisi d'arrêter et de reprendre 20 ans plus tard ? Qu'est-ce qui vous a décidé à reprendre cette voie ?

Un engagement politique c'est la volonté de vouloir faire évoluer les choses, de porter des projets concrets, des valeurs. Cela a toujours été encre en moi. Je n'ai pas vraiment arrêté la politique pendant 20 ans, je l'ai exercée sous d'autres formes, pas forcément à la lumière d'un mandat.

- Pourquoi avez-vous décidé de devenir Ministre du Bien-être animal ? Est-ce que la cause animale vous a toujours tenu particulièrement à cœur ?

Je n'ai pas choisi cette compétence en particulier. Il faut savoir que les formateurs du Gouvernement décident de la répartition de compétences entre les partenaires au sein du Gouvernement. Ensuite, il revient au président de parti de désigner, en son sein, les différents Ministres et de lui affecter les compétences reçues. Dans ce cadre, j'ai reçu les compétences qui sont les miennes aujourd'hui dont le bien-être animal. En exerçant mes responsabilités dans ce cadre, j'ai aiguisé mes connaissances et développé ma sensibilité en la matière. J'ai également pu appréhender toute l'attention et les espoirs que cristallisent cette compétence.

- Avez-vous travaillé avec Gaia depuis le début ? Pourriez-vous m'expliquer comment votre collaboration a commencé ? Et comment elle se déroule actuellement ?

L'association Gaia est membre du Conseil wallon du bien-être animal qui remet des avis d'initiative ou à la demande. Avant ça, en début de législature, l'association était également membre de l'ancien Conseil fédéral du bien-être animal qui a exercé

encore durant quelques mois lors de la régionalisation de la matière. La partie de la collaboration la plus officielle s'est faite dans ce cadre.

A côté de cette institution, c'est également le rôle d'un Ministre de se montrer à l'écoute et disponible. J'ai tenu à l'être pour tous les acteurs qui m'ont sollicité. Gaïa ne fait pas exception. Je les ai donc rencontrés à plusieurs reprises et ils n'ont pas manqué de profiter de l'occasion pour me sensibiliser à certaines thématiques.

- Avez-vous des contacts réguliers avec Gaïa ? Pouvez-vous m'expliquer comment ils vous contactent et à quelle fréquence ?

J'ai des contacts réguliers. En fonction de thème, nous pouvons échanger par téléphone, par email ou en organisant une réunion de travail.

- Comment qualifieriez-vous la nature de votre relation (plutôt une bonne relation, relation tendue...) ? Ressentez-vous une certaine pression de la part de Gaïa ? Si oui, comment ?

Nos relations sont bonnes, et constructives. Gaïa a la volonté d'avancer en faveur du bien-être animal, il est donc normal qu'ils aient des positions claires et qu'ils le fassent connaître. En dehors de cela, ils ont pleinement conscience que des avancées peuvent être opérées progressivement. La pression n'est pas le fait de Gaïa, elle résulte des espoirs des adhérents. Espoirs souvent légitimes si l'on considère une vision centrée sur le strict respect du bien-être animal.

- Pour quelles campagnes êtes-vous intervenu ou intervenez-vous actuellement ? Y a-t-il une campagne qui vous tient particulièrement à cœur ? Laquelle ?

Toutes les campagnes que j'ai initiées en Wallonie me tiennent particulièrement à cœur. Je peux souligner en particulier les campagnes en matière de lutte contre les achats impulsifs qui conduisent à l'abandon d'animaux au sein de refuges, et les campagnes de soutien vers les refuges.

- Vous avez récemment lancé le code wallon du bien-être animal, quelles démarches avez-vous entreprises pour arriver à ce résultat ? Avez-vous travaillé en collaboration avec Gaïa ?

La première étape dans l'élaboration d'un Code wallon du Bien-être animal a été d'organiser des consultations citoyennes à partir d'avril 2015. J'ai ainsi lancé plusieurs consultations citoyennes qui se sont tenues dans 11 villes wallonnes d'avril à juillet 2015. Les consultations, ouvertes à tous les citoyens, associations et professionnels du secteur, étaient destinées à susciter l'échange et la récolte d'idées.

Elles ont permis d'alimenter la réflexion autour du futur Code wallon. Dans ce cadre, j'ai bien entendu rencontré Gaïa.

Par la suite Gaïa a eu à remettre un avis sur le projet de texte comme chaque membre du Conseil wallon du bien-être animal.

- ❑ Que pensez-vous de l'interdiction du gavage en Wallonie ? Pensez-vous que c'est envisageable ?

Très clairement c'est une orientation vers laquelle il faut aller, et ce, le plus rapidement possible. Il y a des alternatives, notamment le foie fin qui est obtenu sans gavage. L'un de mes regrets est de ne pas avoir pu intégrer cette interdiction dans le Code wallon du bien-être animal, mais le consensus n'était pas encore présent au sein du Gouvernement, et cela pouvait menacer l'accord global. A terme, je suis convaincu que les exploitations wallonnes comprendront que c'est également leur intérêt de développer un produit plus respectueux du bien-être animal, et d'être à la pointe dans ce domaine.

- ❑ En vue des élections 2019, beaucoup de partis politiques se disent favorables à l'inscription des droits des animaux dans la Constitution belge dans leurs programmes électoraux, comment leurs implications peuvent-elles changer les choses ? A quel niveau peuvent-ils intervenir ? Travaillez-vous avec eux ?

Je suis pleinement favorable à l'inscription dans ce thème dans la Constitution, pour autant que cela ne soit pas un prétexte à d'autres révisions de la Constitution. J'ai veillé à ce que mon parti prenne clairement cette orientation dans son programme. L'inscription de ces principes dans la Constitution aura avant tout une portée symbolique, mais au-delà du symbole cela permettra de procéder à une modification en profondeur de tous les textes qui reposent sur la Constitution dont le Code civil. Concrètement, cela permettra de modifier le régime des biens qui s'appliquent encore aux animaux. C'est un point de départ donc. Au niveau Wallon, j'ai pu faire inscrire la reconnaissance de la sensibilité des animaux au sein du Code wallon du bien-être animal. La principale implication est d'éveiller les consciences, de faire évoluer les mentalités et de convaincre les juges qu'il est nécessaire d'être plus sévère contre les cas de maltraitance animale.

- ❑ Quelque chose à ajouter ?

Les avancées ont été nombreuses en matière de bien-être animal au cours de cette législature. Il reste cependant du travail à accomplir pour continuer cette prise de

DELCROIX SARAH

conscience collective. Je souhaite que cela puisse continuer à évoluer favorablement, et à un rythme soutenu. C'est un combat que je me verrai bien poursuivre.

Un grand merci pour votre temps et vos réponses qui me seront extrêmement utiles.